

DEPARTEMENTYONNE**COMMUNE DE VILLENEUVE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 12 mai 2023**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de convocation

5 mai 2023

Objet de la délibération

**Contrats pour véhicule  
publicitaire**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à Mme SIMON), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme SZEWZYK.

Absents : Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est rappelé à l'assemblée que nous ne disposons plus, depuis le 04 octobre 2022, du véhicule publicitaire puisque nous avons été obligés de le restituer à la société Visiocom qui ne trouvait plus assez d'annonceurs pour rentabiliser le véhicule.

Ce véhicule 9 places était utilisé quotidiennement par les services techniques pour emmener les enfants de l'école maternelle Jules Verne au centre aéré ou pour diverses missions sur le territoire, par les associations pour leurs déplacements en compétitions le week-end, par le centre aéré de temps en temps et par le service jeunesse tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Depuis début octobre, ce véhicule fait défaut et nous sommes obligés de louer temporairement des véhicules notamment pour les déplacements du service jeunesse.

Il est donc proposé de se doter d'un nouveau véhicule publicitaire 9 places en passant par l'intermédiaire du prestataire Infocom-France, rencontré récemment. Deux contrats doivent être signés :

- Un contrat de location avec France Collectivités Invest qui met le véhicule à notre disposition,
- Un contrat de régie publicitaire avec la Société Infocom-France qui se charge de rechercher les annonceurs et de personnaliser gratuitement le véhicule.

Le loyer dû à France Collectivités Invest de 490 € H.T. par mois est totalement pris en charge par les annonceurs et c'est Infocom-France qui se charge de rembourser directement le prix du loyer à France Collectivités Invest. L'opération financière est totalement transparente pour notre Commune.

Les 2 contrats sont signés pour une durée de 4 ans avec un point d'étape de la régie publicitaire au bout de 2 années car les emplacements publicitaires sont négociés par période de 2 ans. Le loueur peut ainsi récupérer son véhicule au bout de 2 ans si la régie publicitaire ne permet plus de rembourser les loyers.

Ces 2 contrats peuvent être renouvelés période de 4 années consécutives dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** le contrat de location longue durée de véhicule avec France Collectivités Invest,
- **ACCEPTÉ** le contrat de régie publicitaire sur véhicule loué avec la Société Infocom-France,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ces 2 contrats et toutes les pièces s'y rapportant

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

